

COMMUNE DE CASSEL
Canton de Cassel

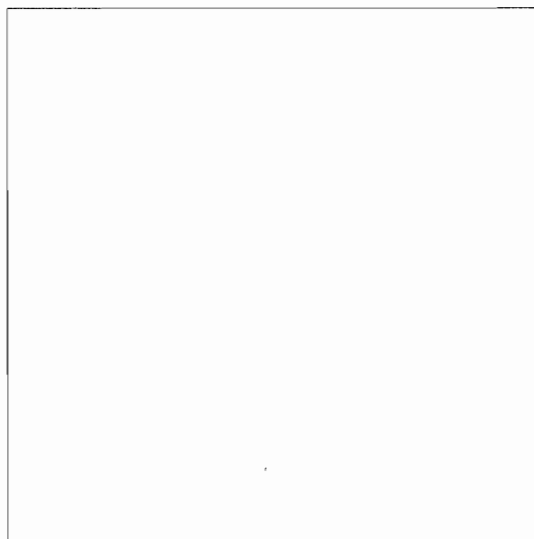


Programme d'étude
Aménagement du dessus de la fontaine

Juillet 1995



SOMMAIRE



Préambule

Structure de l'étude

Recherche documentaire

Projet

Chiffrage

Éléments de programme

Les exigences techniques

Les valeurs d'usage

Les références aux espaces publics du
centre de Cassel

Interlocuteurs

Rendu

Préambule

Compte-tenu du mauvais état de surface de la terrasse située au dessus de la fontaine, la commune a décidé de rendre le lieu en harmonie avec les exigences fonctionnelles et esthétiques légitimement souhaitées dans un tel site.



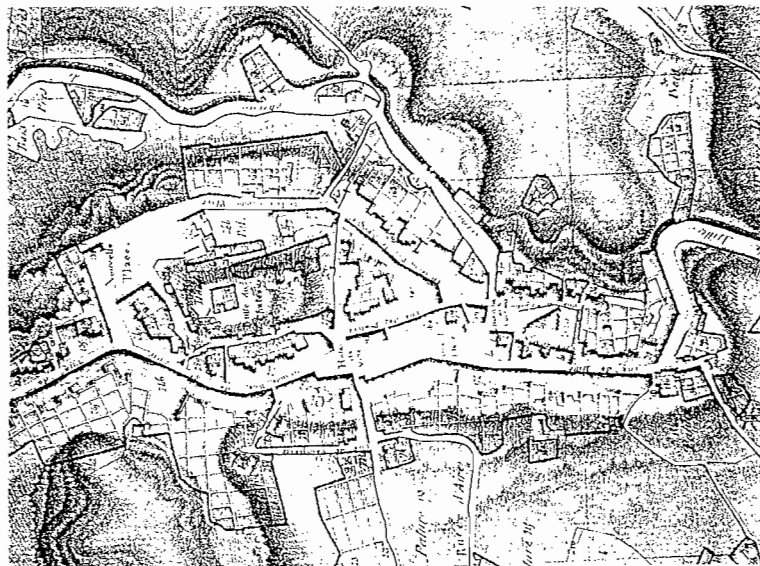
STRUCTURE DE L'ETUDE

Le travail attendu par le maître d'ouvrage se compose de 3 parties.

Recherche documentaire

Pièce d'appui et enrichissement du projet, la connaissance du lieu, de son histoire est essentielle pour le maître d'ouvrage et les gestionnaires de la protection du site au titre des monuments historiques.

Quelqu'en soit sa nature, il semble potentiellement intéressant de marquer ou magnifier la relation de cette terrasse à la présence et la technologie de la fontaine.



Cette recherche pourra se faire auprès de la D.R.A.C. - Les Archives Départementales - de l'Inspecteur des sites - de l'Architecte des Bâtiments de France, la commune...

Le projet

En amont de la représentation graphique du projet, le maître d'œuvre fera clairement état sous forme de schémas, des objectifs à atteindre et des moyens qu'il se propose de mettre en œuvre.

Le but de cette distinction est de garantir la justesse des débats qui seront menés avec les divers partenaires.

La définition du projet sera de niveau A.P.S. pour les parties neuves comme pour les interventions sur les ouvrages existants (réseaux - seuils ...), en effet, si les limites de la réflexion s'étendent naturellement vers celles de la grand-place, les interventions se limiteront à l'espace de la terrasse proprement dite et ses raccords avec le parvis et les emmarcements de la mairie, le seuil des maisons, les balustres de la fontaine, les accès vers la place.



Le chiffrage

La mise en œuvre d'un projet est directement conditionnée par sa faisabilité financière.

Le maître d'œuvre chiffrera son projet en faisant apparaître :

- le montant de la dépense estimée comme minimum,
- la variation possible en plus, portant sur certaines prestations,
- le phasage envisageable permettant de répartir la dépense sur plusieurs exercices.

ELEMENTS DE PROGRAMME

Parallèlement à l'analyse du site et le développement de thèmes, de principes, d'intentions qui en naîtront, il est demandé au maître d'œuvre d'intégrer dans son projet :

Les exigences techniques :

- la pérennité ou l'amélioration des réseaux souterrains existants,
- la mise en place de tous les réseaux neufs, ainsi que les fourreaux en prévision, pour éviter toutes nouvelles interventions sur le revêtement de sol (E.P. - E.U. - E.V. - E.D.F. - G.D.F. - câble, éclairage de l'espace public et des bâtiments),
- la nature du sous-sol (présence ou non de cavité),
- la gestion de l'eau de pluie (recueil - écoulement...).

Les valeurs d'usage

Cet espace est le lieu de diverses pratiques qu'il convient de conforter, mais également de rendre compatibles voire complémentaires.

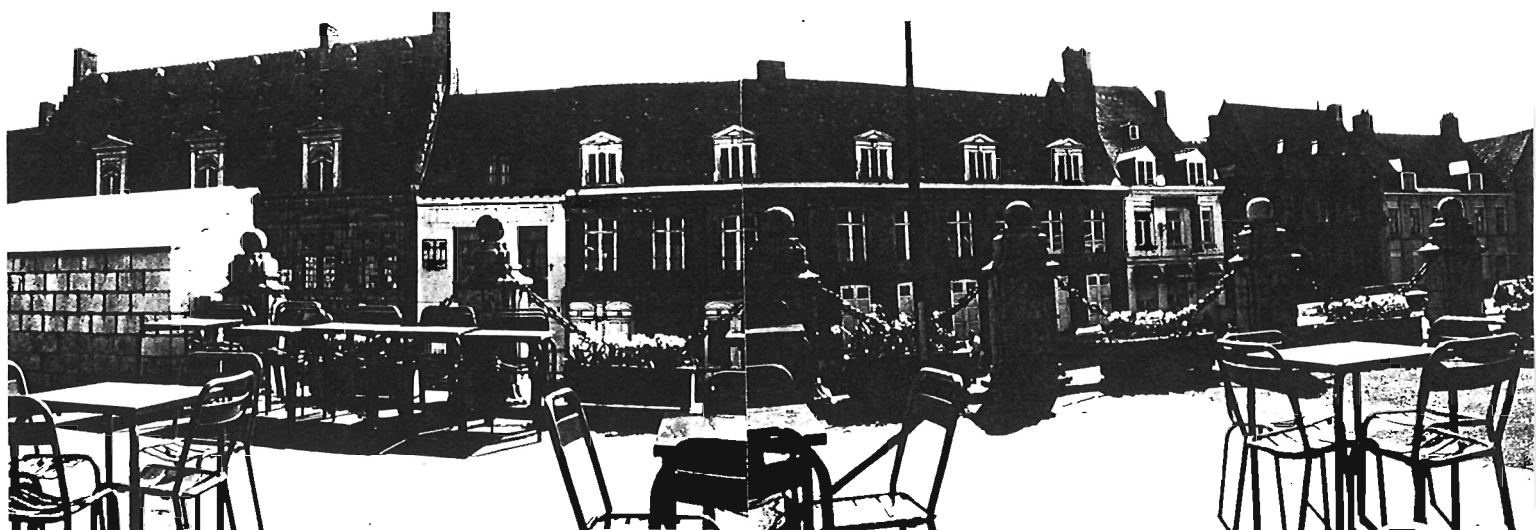
□ **Terrasse :**

Lieu de repos, lié à la présence des deux cafés qui occasionnent une privatisation partielle et estivale.



□ **Belvédère :**

Lieu public privilégié car au soleil, en hauteur, en retrait, offrant une vue de qualité sur l'ensemble de la place de Cassel. La possibilité pour le public de s'y tenir un moment apparaît indispensable.



□ Trottoir :

Lieu de passage en contour de la place, proche des parvis nord et sud de la mairie mais aussi en prolongement du seuil des maisons.



□ Fontaine :

La présence de l'eau et sa technicité font partie du plaisir du lieu. Elles le rattachent directement à la partie de la place en contre-bas. Cela est l'occasion de rendre complice, les aménagements hauts et bas de la fontaine.



Si l'ensemble des propositions visent au confort des usagers à l'occasion de ces pratiques différentes, il faudra, par ailleurs, tenir compte du caractère saisonnier de certaines d'entr'elles et garantir la qualité du lieu tout au long de l'année.

Les références aux espaces publics du centre de Cassel.

Il est entendu que la conception de l'aménagement de cette terrasse s'appuiera sur les caractéristiques de l'ensemble de la grand'place.

Compte-tenu des travaux de voirie (chaussée - trottoir...) à venir, cette mise en œuvre est l'occasion d'une préfiguration (matériau de sol, calepin, mobilier...).

Interlocuteurs :

La maîtrise d'ouvrage est communale, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspecteur des sites sont directement concernés par le devenir du lieu et seront par conséquent associés à la réflexion, puis consultés avant toute mise en œuvre.

RENDU

Recherche documentaire

Cahier A3 (5 exemplaires) regroupant l'ensemble des documents recueillis avec une indication sur ceux qui ont un impact direct sur les propositions.

Plans (5 exemplaires)

Plan général de la grand place : 1/200^e

Plan de la terrasse : 1/100^e

Coupes : 1/100^e

Perspective colorée

Carnet de croquis indiquant les détails de mise en œuvre indispensables à la qualité du projet.

Images de référence facilitant la compréhension du parti d'aménagement et illustrant les matériaux et les éléments de mobilier proposés.

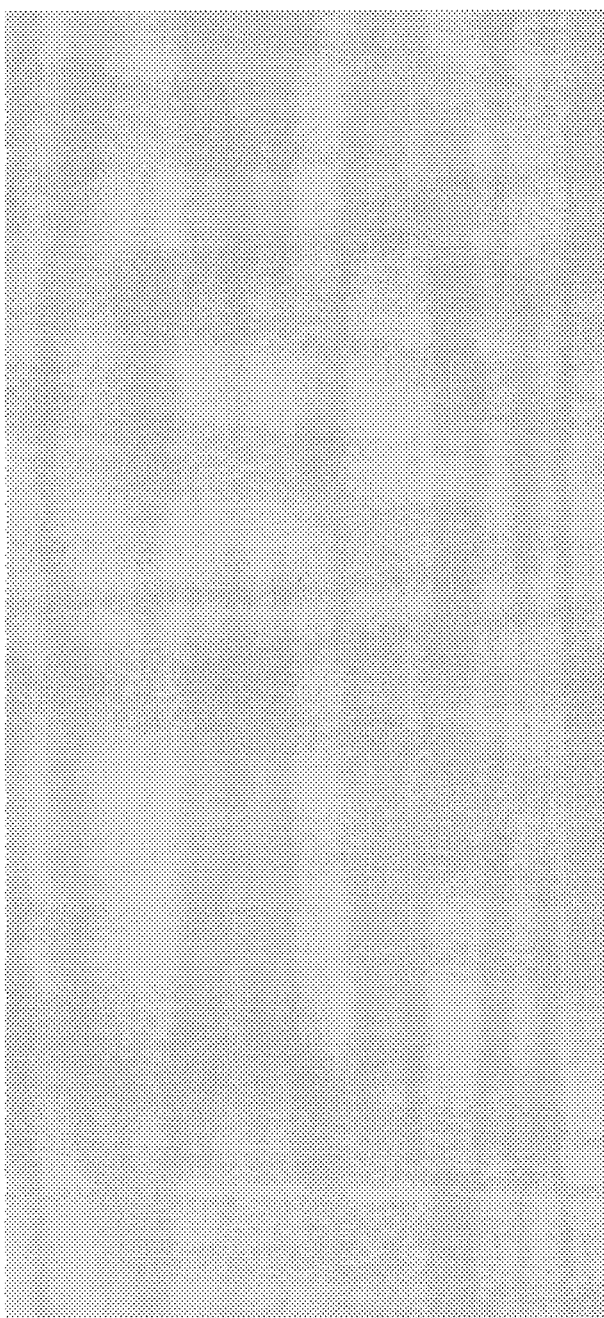
Descriptif

Un descriptif, estimatif des travaux.

Méthodologie

Le bureau d'étude fera une proposition de mission pour l'ensemble des prestations à fournir de l'esquisse à la réception des travaux.

Bibliographie



Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte Marc Panien
Ecologue Vincent Levive
Paysagiste Anne Braquet
Assistant d'étude Christophe Rouvres
Secrétariat Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par :

Marc Panien Architecte
Monique Dhoedt Secrétaire

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.

